



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers-logements

Question écrite n° 96980

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les règles d'imposition des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), lorsque leur régime fiscal passe de la taxe d'habitation versée par les résidents à la taxe professionnelle versée par l'établissement, dans le cadre d'un EPCI disposant d'un régime de taxe professionnelle unique. L'expérience montre qu'un tel changement de régime d'imposition est susceptible d'avoir des conséquences financières importantes pour les établissements et les communes concernés. Dans ces conditions, il lui demande s'il est envisagé de prendre des mesures pour aider les communes à surmonter les difficultés financières consécutives à la transformation de foyers logements en EHPAD et au changement de régime fiscal qu'elle entraîne.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96980

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6094